nice-matin
Jeudi 28 novembre 2024

« Les autorités ne manquent pas d'imagination »

L'Observatoire des libertés associatives s'est penché sur les entraves à la solidarité aux frontières françaises. Dans un rapport de 60 pages, elle pointe des abus commis à Menton et dans la Roya.

Depuis plusieurs années, la frontière franco-italienne, de Menton jusque dans la vallée de la Roya, est le théâtre de tensions croissantes au sujet de la gestion du flux migratoire. Le contrôle étatique se heurte souvent aux associations de solidarité. Une situation qui reflète les enjeux migratoires à l'échelle européenne et soulève des questions sur les droits fondamentaux.

Il y a quelques jours, l'Observatoire des libertés associatives a publié un nouveau rapport mettant l'accent sur les répressions subies par les associations de soutien aux personnes exilées aux trois frontières (franco-britannique, franco-italienne et franco-espagnole). Diffusé en masse par celles-ci, il a également été repris dans des journaux tels que *L'Humanité* ou *La Croix*. Il convient de préciser que les lignes qui vont suivre reflètent le point de vue d'une vingtaine d'acteurs et d'actrices (quinze associations et des militants indépendants), offrant un certain point de vue dans toute la complexité du spectre de l'enjeu migratoire.

Concernant la zone de Menton et de la Roya, l'Observatoire pointe différents abus qui résultent de pratiques controversées : refoulements illégaux vers l'Italie, discriminations systématiques et militarisation de la zone.

Malgré la suppression du « délit de solidarité », l'Observatoire relève que les citoyens solidaires sont encore aujourd'hui confrontés à nombre d'entraves. (Photo d'archives Jean-François Ottonello)

Le constat

Intitulé « Au mépris des droits », ce 4e rapport de l'Observatoire fait état d'une contradiction : alors que le délit de solidarité a été abrogé en 2018 – le conseil constitutionnel ayant reconnu *« la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national »* – les citoyens solidaires sont encore confrontés à *« une diversité d'entraves, souvent à la limite de la légalité »*.

« De Briançon à Calais, en passant par le Pays-Basque et la vallée de la Roya, les autorités ne manquent pas d'imagination pour s'attaquer aux soutiens des personnes en migration et aux libertés associatives », résument les auteurs.

Cinq types d'entraves ont été relevés : la criminalisation et les entraves juridiques à l'aide aux personnes exilées ; les atteintes à la légitimité des acteurs solidaires ; le harcèlement et les violences policières ; les atteintes matérielles et financières ; les tentatives d'ostracisation et les attaques à la capacité d'action collective.

L'Observatoire note cependant que *« les entraves et phénomènes répressifs sont fonction de politiques nationales ajustées aux enjeux locaux de chaque territoire »*.

Les entraves relevées localement

Sur le secteur, le rapport relève plusieurs types d'atteintes. Les intimidations, d'abord. Une militante indépendante de la Roya indique par exemple que les forces de l'ordre lui ont clairement fait comprendre qu'elles savaient où elle habitait. La mise sur écoute, aussi. Une membre de Roya citoyenne citée par l'Observatoire souligne ainsi : *« J'en ai eu la preuve complètement grâce à une garde à vue qui a duré un bon jour et demi. Ils m'ont montré que j'étais sur écoute depuis un an et demi de manière officielle : sur mandat. »* Du côté du littoral, on évoque par ailleurs des violences physiques. Le rapport mentionne le cas d'un militant qui aurait été frappé après une manifestation devant la PAF (Police aux frontières) de Menton, avant d'être placé en garde à vue pendant 36 heures et poursuivi pour violence contre agent. *« Il a demandé, dès le début de sa garde à vue, à être vu par un médecin pour faire constater ses blessures mais le rapport médical a ensuite été "perdu" »*, glissent les auteurs.

Les militants craignent à l'inverse des représailles sur les migrants. Notamment quand ils se mobilisent devant les préfabriqués du pont Saint-Louis pour dénoncer les privations de liberté vécues par ces derniers. D'après le rapport, qui cite une solidaire, les policiers auraient plusieurs fois *« gazé avec des bombes lacrymogènes l'intérieur des locaux pour faire cesser les manifestations »*.

Quelles conséquences ?

Pour l'Observatoire, la criminalisation de la solidarité a un impact réel sur la santé mentale des bénévoles. Notamment quand le fait de ne pas avoir aidé par peur d'être condamné suscite une culpabilité. *« Les personnes de la vallée de la Roya ayant été mises sur écoute ou soupçonnant de l'être témoignent d'une même stupéfaction et d'une même angoisse »*, évoque-t-il également. Précisant qu'en règle générale, lorsque des enquêtes ou des poursuites juridiques sont ouvertes contre des militants, *« cela a également un impact sur leurs relations interpersonnelles et professionnelles puisque, même si les personnes se défendent des accusations, le dispositif mis en place crée, selon certains bénévoles, une atmosphère intimidante appelant au soupçon »*.

Et quand les interpellations ou gardes à vue n'aboutissent à rien, les bénévoles perçoivent une *« épée de Damoclès au-dessus de la tête »* dans la mesure où ils redoutent d'être un jour poursuivis – *« ce qui les conduit à subir de fortes situations de stress »*.

Sur le plan de la mobilisation, l'appréhension des risques encourus pour des actes de solidarité pousserait par ailleurs à de l'autocensure. Une membre de Roya citoyenne l'explique en ces termes : *« Je pense que [les discours criminalisant] ça a pu faire reculer certaines personnes qui, dans la vallée, sur des gestes de solidarité, peuvent être intimidées. Il y a encore des gens qui, malgré tout ce qu'on peut dire, ne savent pas qu'héberger c'est légal et que tu ne peux pas avoir d'ennui pour ça. »*

Des solutions ou des alternatives ?

Pour contrer cette réalité, l'Observatoire entrevoit quelques parades. Parmi lesquelles le fait de construire un discours alternatif au propos criminalisant. Pour ce faire, il incite les associations à tout documenter, à récolter des données précises et s'appuyer sur l'expérience des solidaires. Même si se pose encore le problème de savoir comment diffuser l'information.

Autre solution : jouer sur la notoriété de certaines figures de l'aide aux migrants. À l'instar de Cédric Herrou, naturellement. Le rapport évoque ainsi les bénéfices de la « bataille médiatique » menée par Emmaüs Roya, *« qui a permis d'établir un rapport de force avec les autorités »*.

Et de détailler : *« En communiquant et en dénonçant sur les réseaux sociaux chaque exaction commise par les forces de l'ordre envers les exilés et les solidaires, les membres de l'association ont réussi à développer sur la scène médiatique un récit alternatif à celui développé par les autorités. Surtout, la présentation de cette réalité s'est révélée mobilisatrice et a conduit au développement d'actions de soutien envers les solidaires de la Roya. »* L'Observatoire précise toutefois que l'agriculteur-militant a été placé onze fois en garde à vue.

Sans le catégoriser comme une solution, le rapport évoque aussi la désobéissance civile, présentée comme une forme d'action *« élaborée pour dépasser les interdictions et affronter les intimidations. »*

À la frontière franco-italienne, l'action se concentre sur les contrôles d'identité des équipes de maraudes puisqu'ils participent, selon l'Observatoire, à *« l'intimidation de ces derniers par les forces de l'ordre. »*

« Certains bénévoles refusent cette identification systématique des solidaires. De fait, lorsque certaines personnes ont peur de se faire identifier par les forces de l'ordre, il arrive que l'ensemble du groupe de maraudeurs décide de ne pas prendre leurs papiers d'identité avec eux, en solidarité. »

A. R. ET M. R.

Quel est cet observatoire ?

L'Observatoire des libertés associatives regroupe plusieurs acteurs associatifs, représentés au sein d'un comité d'animation qui collabore avec un comité scientifique composé de chercheurs. Ce projet, initié par l'institut Alinsky, s'inscrit dans les actions menées par la Coalition pour les libertés associatives (L.A. Coalition), coordonnée par VoxPublic.

À travers la publication de différents rapports, l'Observatoire a pour objectif de documenter de manière approfondie et systématique les diverses atteintes aux libertés associatives ainsi que les obstacles à l'action collective des citoyens en France aujourd'hui.

Les différentes entraves constatées dans l'Hexagone font l'objet de fiches documentées sur le site internet de l'Observatoire.